

<https://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1183>



- Décret n° 2021-940 du 15 juillet 2021 relatif à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation pour le certificat d'aptitude professionnelle, le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art et la mention

complémentaire

- Examens | Concours - Examens - Textes Réglementaires -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : samedi 17 juillet 2021

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0164 du 17 Juillet 2021